



Faisons route ensemble

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 juin 2014

TRANSPORT ROUTIER

Péage de transit poids lourds : l'adoption ne change rien à la détermination des transporteurs

L'Assemblée nationale a adoptée hier en première lecture l'amendement du gouvernement qui vient instaurer le péage de transit des poids lourds dans le projet de loi de finances rectificative 2014.

Ce vote, première étape vers l'adoption de la nouvelle version « édulcorée » de l'écotaxe, ne modifie en rien la détermination des transporteurs routiers de voir cette taxe abandonnée définitivement.

En instaurant une taxe identique à l'assiette réduite, et en annonçant des recettes de 560 millions d'euros qui ne sont absolument pas crédibles, le gouvernement ne trompe personne, et certainement pas les transporteurs routiers.

La réduction du réseau taxable à 4.000 kilomètres, loin d'être la volonté de ne taxer que le seul transit international, est le cheval de Troie pour revenir rapidement à la dimension des 16.000 km de réseau taxable initiale.

De même, en annonçant que les recettes de ce péage rapporteront 560 millions d'euros à l'AFIFT, la ministre de l'écologie ment doublement ! En effet, comment peut-on parvenir à des recettes de 1,1 milliard d'euros pour un réseau taxable de 16.000 km à un taux moyen de 14 centimes du kilomètre, et parvenir ensuite à 560 millions d'euros de recettes en réduisant le réseau de ses trois quarts et en diminuant le taux moyen à 13 centimes du kilomètre ? ! Les recettes à escompter ne sauraient être supérieures à 350 millions d'euros.... De même, dans ses annonces, la ministre de l'écologie oublie de mentionner que dans les 560 millions d'euros qu'elle espère, il y a la rémunération d'Écomouv. L'AFIFT ne touchera donc jamais 560 millions d'euros en 2015.

Au vu de tous ces éléments, l'OTRE réaffirme que les recettes que produiraient le péage de transit en 2015 ne serviraient en quasi exclusivité à rémunérer la société privée Écomouv !

Il n'est pas acceptable pour les transporteurs routiers de payer une taxe sur leur activité qui servira à régler la rémunération d'une société privée.

Pour répondre à cette agression fiscale, les transporteurs routiers sont en train de s'organiser en vue de mouvements d'ampleur et durables. Si aucune date n'est encore arrêtée, la Profession est actuellement consultée en ce sens.

En attendant, une première réponse apportée contre le péage de transit poids lourds, est le boycott de l'enregistrement des véhicules auprès d'Écomouv et le renvoi des badges par les entreprises qui avaient anticipé l'écotaxe.

Contact presse :

Denis MIMOUN Secrétaire Générale Île de France

06 20 93 58 15

denis.mimoun@free.fr